

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation  
23 mars 2018

Date d'affichage  
23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Amelle DAHMANI, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Bernadette MILLOT, Colette PERNET.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique BISSON, Sophie MARTIN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Jean-Pierre HAQUELLE, Dominique STEVENOT par Sylvie LEMERE.

Monsieur Jean ROULIN a été nommé secrétaire.

Objet : **VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2018**

N° de délibération : **2018\_03\_30\_10**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Après analyse et vote des budgets primitifs 2018 de la commune, il est proposé aux membres du conseil de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes fiscales (habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

Soit les taux suivants :

	Taux 2018	variation/N-1
- Taxe d'habitation	24.96 %	( 0 %)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.71 %	( 0 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.23 %	( 0 %)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2018 ;  
**OUI l'exposé qui précède,**

**FIXE** le taux des contributions directes 2018 selon le tableau ci-dessous :

	Taux 2018
- Taxe d'habitation	24.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.23 %

**Résultat du vote :**

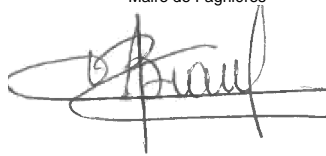
Pour	Contre	Abstention
18	0	1

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a large, sweeping flourish underneath.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 05/04/2018 à 11:06:04  
Référence : 56a7d0541d658b7e23d1690759a98005fb91d15d